

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Commune de Tournefeuille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU S.I.V.U de la Piscine de la Ramée

SEANCE DU 6 MARS 2024 à 14h00

DEL2024-6

Nature 7.1.2

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Dominique FOUCHIER, Président.

Etaient présents ou représentés : Bernard ARTERO, Agnès BENOIT-LUTMAN, Pierre CASELLAS, Dominique FOUCHIER, Yannick GARRIGUES, Matthieu LAGOUE, Rachida LUCAZEAU, Romain VAILLANT

Absents ayant donné pouvoir :

MM. Albert SANCHEZ ayant donné pouvoir à Bernard ARTERO

Était absent et excusé :

Secrétaire : Jean LACRAMPE

Date de la Convocation : 29 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 9

OBJET : Demande de subvention à la Région Occitanie au titre du dispositif « soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs » - Contrat Territorial Occitanie 2023-2028

La piscine L'Oasis de La Ramée est gérée par un syndicat intercommunal à vocation unique composée de 3 communes membres (Cugnaux, Tournefeuille et Villeneuve-Tolosane), communes elles-mêmes membres de Toulouse Métropole.

Cet équipement a plusieurs missions d'intérêts publics touchant au Sport, à la Santé, au Bien-être et aux Loisirs, à la Cohésion sociale.

Etablissement sportif, c'est un espace dédié à l'apprentissage, des jeunes enfants aux personnes âgées, au travers de plusieurs dispositifs : « j'apprends à nager », « aisance aquatique », « sauvetage nautique », etc. Nageurs ou non-nageurs, sportifs confirmés ou simples adeptes de détente et de loisirs, les activités proposées, accompagnées et encadrées par des professionnels compétents (« éveil aquatique », aqua-maternité », « aquagym », « plongée », ...) ou libres, s'adressent à toutes les personnes cherchant à optimiser leur capital santé et bien-être, le bénéfice de la natation pour l'ensemble des pratiquants quels que soient leur âge, leur état de santé, leur niveau d'autonomie et leur aisance en milieu aquatique étant avérée par de nombreuses études scientifiques.

Lieu de rencontres et créateur de liens, la piscine de La Ramée favorise la cohésion sociale en offrant des espaces de rencontres, créateurs de liens sociaux et intergénérationnels, au sein desquels les habitants peuvent partager des moments de convivialité de plaisir et d'échanges.

Au-delà des services d'intérêt public inclus dans son offre, la piscine de La Ramée bénéficie d'une situation qui lui permet, en outre, d'avoir un rayonnement sur un périmètre plus vaste que le seul périmètre intercommunal de ses communes membres. Sa localisation contribue à un aménagement équilibré et cohérent du territoire.

Afin de maintenir l'activité de cet équipement essentiel pour les différents publics (habitants, scolaires, clubs, associations, etc.), le syndicat intercommunal à vocation unique de la Piscine de La Ramée a décidé d'établir et de conduire une Programmation Pluriannuelle d'Investissements 2023-2027 pour, d'une part, remettre aux normes les installations et, d'autre part, moderniser les équipements.

Les bénéfices attendus sont multiples :

- Amélioration des installations de la piscine pour répondre aux besoins croissants de la population sur un périmètre intercommunal élargi ;
- Renforcement de l'attractivité de la piscine de la Ramée en tant que destination récréative et sportive ;
- Réduction du coût énergétique en fonctionnement ;
- Réduction des déchets et optimisation des installations énergétiques et calorifiques ;
- Utilisation des énergies « vertes ».

La réhabilitation contribuera donc à favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive et de loisirs, à garantir la qualité des services proposés, à renforcer l'attractivité pour les habitants, tout en participant à l'aménagement équilibré du territoire et à son développement économique.

Le coût total prévisionnel des investissements à réaliser sur la période 2024-2027 est estimé à 1 050 000 € T.T.C. Le plan de financement intègre des aides financières, notamment celui de la Région Occitanie.

Les projets prioritairement retenus sont ceux portés par un établissement public de coopération intercommunale. Ils doivent porter sur des travaux de construction ou de réhabilitation d'équipements sportifs structurants à l'échelon d'un territoire communautaire et figurant parmi une liste d'installations sportives éligibles. Les piscines ou centres aquatiques font partie de la liste.

Vu les articles L. 5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'alinéa 4 de l'article L. 5212-16 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L. 5212-19 4° du Code général des collectivités territoriales.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le coût total estimatif prévisionnel des investissements à réaliser sur la période 2024-2027 à 1 050 000 € T.T.C,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à faire toutes les demandes de subventions inhérentes à ce projet et, notamment, celles auprès de la Région Occitanie.

Résultat du vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,



Dominique FOUCHIER



Le secrétaire de séance,

Jean LACRAMPE



Conformément à l'art. L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Piscine de la Ramée. Un exemplaire papier est mis à la disposition du public à l'accueil de la Piscine de la Ramée.

PUBLIÉE
DU
AU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours soit par la voie gracieuse ou hiérarchique devant l'autorité compétente, soit contentieuse devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérécourse » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
031-253103204-20240306-DEL2024-6-DE
Date de réception préfecture : 08/03/2024